Création graphique : TDS&Co 04 79 44 96 35 - Crédits photos : C. Moureaux, Malozdedos - Impression : Pomme C 04 76 32 17 11

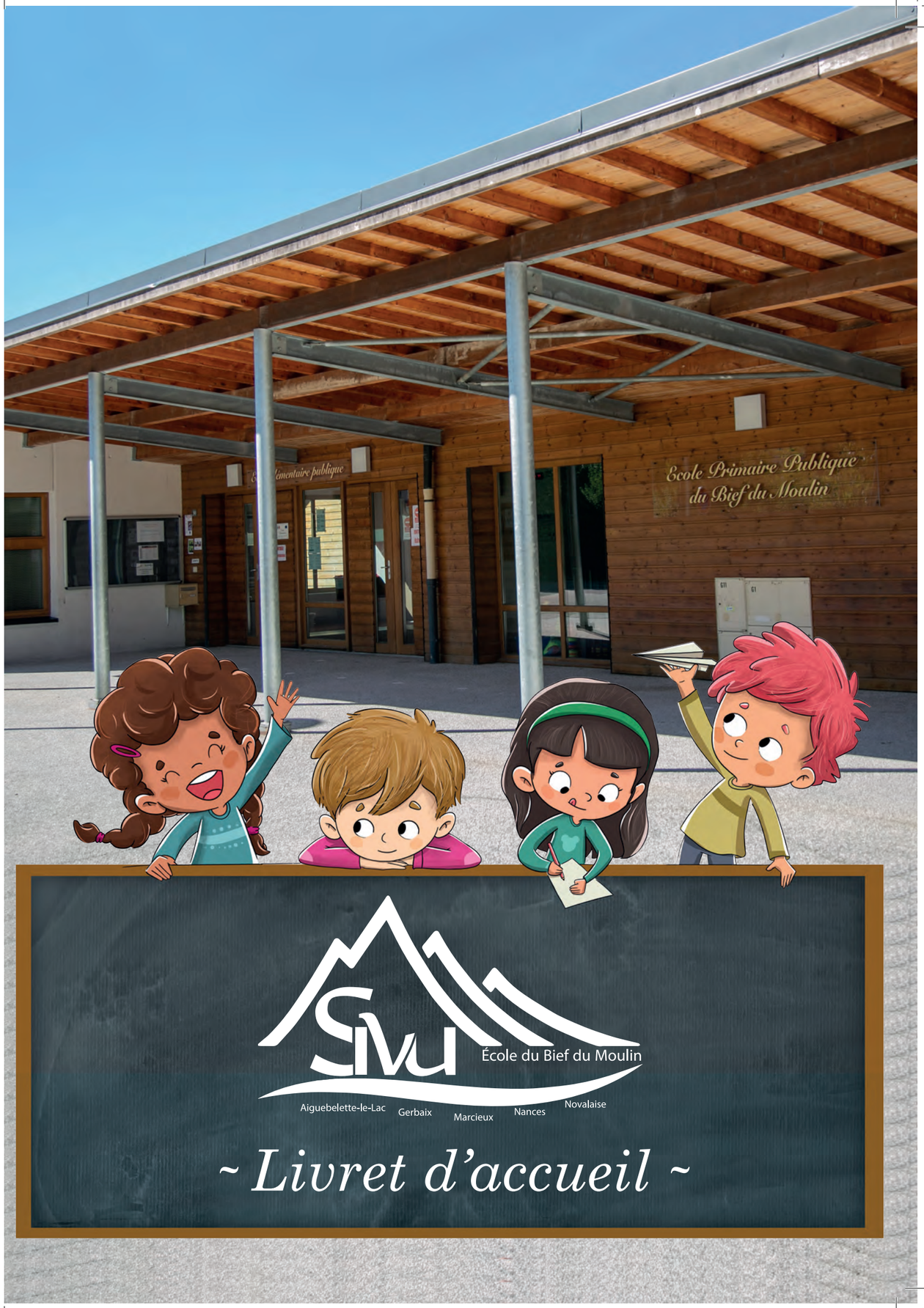

SIVU
École du Bief du Moulin
Aiguebelette-le-Lac Gerbaix Marcieux Nances Novalaise

~ Livret d'accueil ~

Le syndicat intercommunal du groupe scolaire de Novalaise

En 2003, avec la nécessité de la construction d'un nouveau groupe scolaire, le SIVU du groupe scolaire de Novalaise a été créé. Ce syndicat intercommunal a vocation unique regroupe cinq communes (Aiguebelette, Gerbaix, Nances, Novalaise et Marcieux).
Il a pour vocation la réalisation et le financement des investissements concernant l'école maternelle et l'école élémentaire, la restauration, la garderie, ainsi que l'ensemble du fonctionnement du groupe scolaire public.

Chaque commune est représentée par deux délégués, trois pour Novalaise siégeant au sein du conseil syndical ainsi que d'un suppléant par commune.
Comme vous pouvez le constater, des interlocuteurs sont à votre écoute dans chacune des communes.

En 2019, un nom a été attribué : L'école publique primaire du Bief du Moulin

Ce livret est destiné à votre bonne information, nous souhaitons vous garantir le meilleur accueil pour vos enfants.

Je vous souhaite une bonne lecture, je reste disponible et à votre écoute.

Claudine Tavel,
Présidente

CLAUDINE TAVEL
Présidente
Novalaise

DANIELLE REGOLINI
1re vice-présidente
Gerbaix

FRÉDÉRIC MANTEL
2e vice-président
Novalaise

FRANÇOIS CHARPINE
Membre titulaire
Novalaise

ÉLIANE BEAUSSIER
Membre titulaire
Aiguebelette

JENNIFER COLIN
Membre titulaire
Gerbaix

ALEXIS COLLIOT
Membre titulaire
Nances

ALEXANDRE FAUGE
Membre titulaire
Nances

ODILE GELIN
Membre titulaire
Marcieux

GUY ROZEL
Membre titulaire
Aiguebelette

JÉRÉMY ZUCCHERO
Membre titulaire
Marcieux

MARIE-LISE MARCHAIS
Membre suppléant
Novalaise

MARIE-PIERRE PARAVY
Membre suppléant
Gerbaix

MARIE-HÉLÈNE
PERRIER-GUSTIN
Membre suppléant
Aiguebelette

LAURIANE PETITDEMANGE
Membre suppléant
Marcieux

ROMUALD ROY
Membre suppléant
Nances

Contact

Syndicat intercommunal du groupe scolaire
de Novalaise
139 route du Lac - 73470 Novalaise
Tél. : 04 79 36 37 00
Courriel : sivu.ecoles@novalaise.fr

Le bureau du SIVU est situé au 2e étage
de la Mairie de Novalaise.

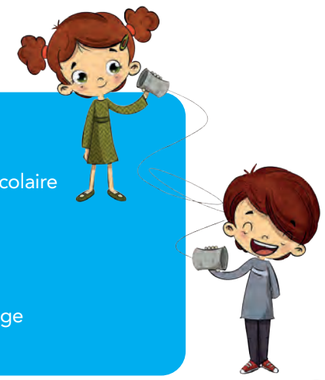

Présentation de l'école

L'école primaire publique du Bief du Moulin accueille les enfants de 3 à 10 ans dans quatre classes maternelles et huit classes élémentaires. L'enseignement est organisé en trois cycles. L'école maternelle constitue le cycle 1 (PS, MS et GS). Le cycle 2 est composé du CP, CE1 et CE2. Le cycle 3 associe les deux dernières classes de l'école élémentaire (CM1 et CM2) avec la classe de 6e pour favoriser une meilleure continuité pédagogique entre l'école et le collège. L'école est ouverte sur son environnement et en lien avec toutes les énergies locales.

Le projet d'école s'articule autour des grands axes essentiels à l'épanouissement des élèves :

- un enseignement structuré des disciplines fondamentales,
- le développement des usages numériques,
- l'éducation à l'environnement,
- un enseignement motivant des langues vivantes,
- la mise en œuvre des parcours de l'élève :
  - parcours artistique et culturel : spectacle, intervenant artistique, création…
  - parcours d'éducation à la santé : alimentation, hygiène de vie, prévention et protection,
  - parcours citoyen : respect des règles, responsabilité, vivre ensemble,
  - parcours sportif : pratique régulière et diversifiée,
  - l'individualisation et le suivi des élèves : activités pédagogiques complémentaires, aide pédagogique individuelle AESH, enseignante spécialisée du RASED, psychologue scolaire.

Horaires de classe
Le matin : 8h30 à 11h45
L'après-midi : 13h45 à 16h30

Accueil des élèves
À partir de 8h20 le matin
et de 13h35 l'après-midi.

Horaires de garderie
À partir de 7h20 le matin
Jusqu'à 18h30 le soir

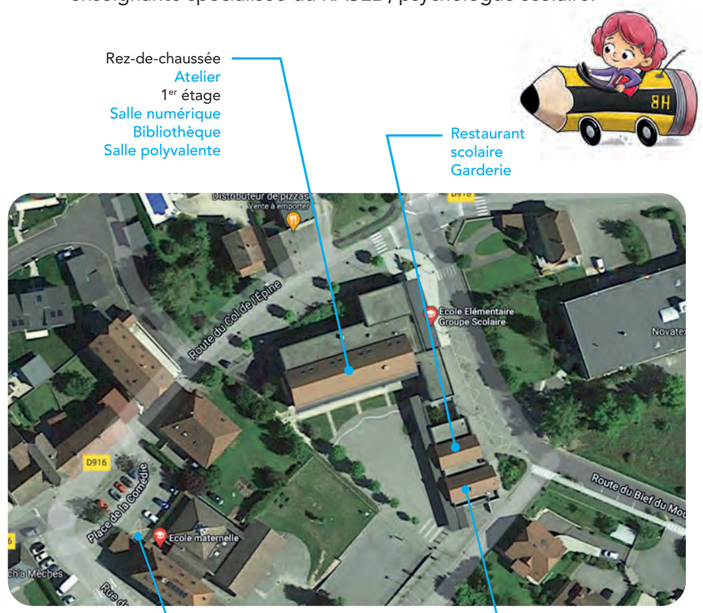

"L'accompagnement bienveillant et exigeant des élèves de la PS au CM2 constitue le cœur du travail en équipe de l'établissement."

Les personnels

Le SIVU se compose de 14 agents (titulaires et interimaires) répartis dans les métiers suivants :

ATSEM
C'est un Agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) qui est chargé de l'assistance au personnel enseignant pour l'accueil, l'animation et l'hygiène des très jeunes enfants ainsi que de la préparation et de la mise en état de propreté des locaux et du matériel utilisés directement par les enfants.

Adjoint d'animation
C'est un animateur des activités périscolaires qui élabore des projets pédagogiques dans le cadre de l'accueil des enfants en dehors des heures de classe. Il est un véritable relais entre les parents et les enseignants.
Il propose aux enfants des activités ludiques (pâte à modeler), artistiques (cours de danse), manuelles (découpage, collage…) ou éducatives (apprentissage de comptines).

Adjoint technique
Les adjoints techniques de la petite enfance sont polyvalents. Ils sont donc susceptibles, dans le cadre des modalités d'organisation du travail d'exercer leurs fonctions en restauration collective, en entretien des locaux et de l'environnement et en lingerie.

Adjoint administratif
Les adjoints administratifs territoriaux assurent des tâches administratives et comptables d'exécution. Ils peuvent exercer des fonctions d'accueil, de correspondance administrative et de comptabilité.

L'ÉQUIPE DES ADJOINTS TECHNIQUES

Mélissa Ferrouillet

Claire Gaillard

Hélène Traversier
& Emmanuelle Blanc

Catherine Landragin

Régine Berthet
& Véronique Remy

L'ÉQUIPE DES ADJOINTS D'ANIMATION

Stéphanie Vivien

Emilie Tomasella

L'ÉQUIPE DES ATSEM

Evelyne Zaramella, Christine Gros & Katia Lion

LES AGENTS ADMINISTRATIFS & POLYVALENTS

Laëtitia Fontenelle & Nathalie Normand

L'équipe pédagogique

Les professeurs et les personnels d'éducation agissent en tant que membres du service public pour assurer la mission première de l'école qui est d'instruire et d'éduquer afin de conduire l'ensemble des élèves à la réussite scolaire et à l'insertion sociale. Les professeurs, les ATSEM, les AESH et tous les personnels en contact avec les élèves inscrivent leurs actions dans le cadre d'une équipe au service d'un projet collectif.
Les enseignants organisent en début d'année une réunion d'information à destination des parents d'élèves. Ils construisent ensemble une relation de confiance autour de l'élève par des rencontres et une coopération constructive.

Les classes maternelles

La scolarité en maternelle est obligatoire depuis 2019. L'école maternelle est l'école de la toute première scolarisation. L'équipe pédagogique, formée à l'accueil des jeunes enfants, propose un cadre épanouissant, dans le lequel l'espace et le temps s'adaptent aux spécificités du jeune âge. En petite section le rythme scolaire peut être aménagé. L'école maternelle apprend à travailler et vivre ensemble. Elle favorise l'apprentissage intuitif et ludique. Quatre classes de la petite section à la grande section accueillent les élèves. L'équipe pédagogique est composée de quatre enseignantes et trois aides maternelles (ATSEM).

Le directeur

Le directeur organise la vie de l'école et coordonne l'action des différents partenaires.

Il est en lien direct avec la présidente et les membres du SIVU.

Il coopère avec les délégués de parents pour le bon fonctionnement de l'établissement.

Permanences du directeur :
- le lundi en maternelle : 04 79 28 72 67
- le mardi en élémentaire : 04 79 28 74 80

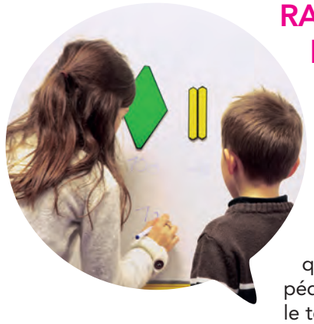

RASED, le réseau d'aide pour les élèves en difficultés

Le RASED (Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté) est un dispositif interne à l'Éducation nationale. Il fournit des aides adaptées aux enfants en difficultés passagères ou permanentes dans les apprentissages pour prévenir et pallier l'échec scolaire. Les prises en charge qu'il propose, à dominante rééducative ou pédagogique, se déroulent à l'école pendant le temps scolaire.

Le numérique à l'école

La pratique des outils numériques à l'école a pour objectif de former les élèves à une utilisation raisonnée et sécurisée, favoriser les apprentissages et communiquer avec les familles. L'école, avec l'aide financière du SIVU et de l'État, met en place à la rentrée 2021 un nouvel Environnement numérique de travail (ENT). Cet espace permettra d'enrichir la communication avec les familles et de développer les possibilités pédagogiques pour les classes et les enseignants de la petite section au CM2.

CÉLINE BRAISE
Classe de maternelle
Cycle 1

OCÉANE HATTON
Classe de maternelle
Cycle 1

SOPHIE DREVET
Classe de maternelle
Cycle 1

JACKY MATELON
Classe de maternelle
Cycle 1

CÉCILE TIRABASSI
Classe de maternelle
Cycle 1

RACHEL LIÉGÉ
Classe de maternelle
Cycle 1

MYRIAM JALLIFFIER-TALMAT
Classe élémentaire
Cycle 2

ELODIE STAELEN
Classe élémentaire
Cycle 2

NATHALIE ROCHE
Classe élémentaire
Cycle 2

ANNE-CLAIRE BLANCHARD
Classe élémentaire
Cycle 2

CLAIRE REYNAUD
Classe élémentaire
Cycle 2

MARIE FRANÇOIS
Classe élémentaire
Cycle 3

LAURENT GAUBERT
Classe élémentaire
Cycle 3

FRANCK LEULLIER
Directeur
Classe élémentaire
Cycle 3

MIREILLE ALONSO
RASED
Enseignante spécialisée

Parcours parents pour les nouveaux élèves

Les écoles publiques de Novalaise accueillent, dans le cadre du regroupement scolaire, les enfants des cinq communes suivantes : Aiguebelette, Gerbaix, Marcieux, Nances, Novalaise.
Le syndicat intercommunal du groupe scolaire de Novalaise assure le fonctionnement de l'école primaire publique (école maternelle et école élémentaire), la restauration et la garderie périscolaire.

Premier temps

Il faut dans un premier temps, vous présenter à l'école.
L'inscription de votre enfant sera enregistrée par le directeur ou la directrice de l'école sur présentation :
- du livret de famille, d'une carte d'identité ou d'une copie d'extrait d'acte de naissance,
- d'un document attestant que l'enfant a reçu les vaccinations obligatoires pour son âge.

01

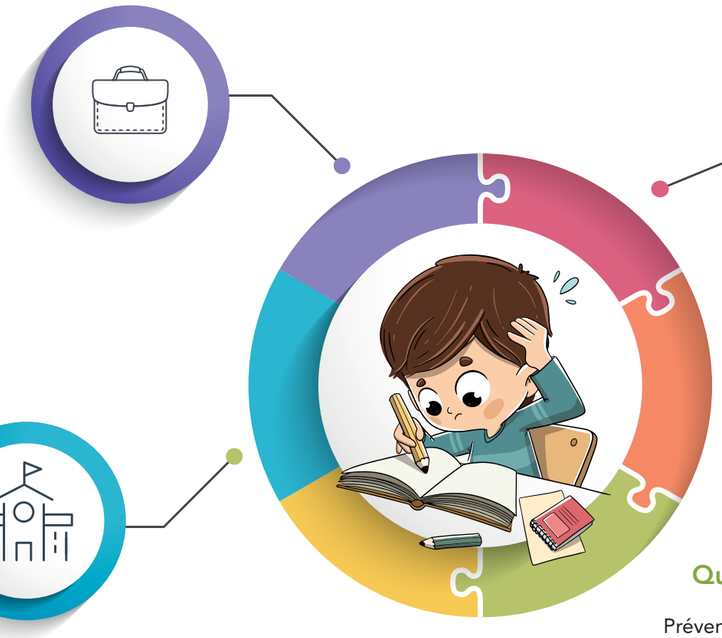

Deuxième temps

Pour préinscrire votre enfant à l'école primaire, rendez-vous dans un deuxième temps à la mairie de Novalaise avec les documents suivants :
- le livret de famille, une carte d'identité ou une copie d'extrait d'acte de naissance,
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- un document attestant que l'enfant a reçu les vaccinations obligatoires pour son âge : antidiphtérique, antitétanique, antipoliomyélitique.

02

Portail famille

Pour accéder aux services garderie et restauration, chaque enfant doit être inscrit via le portail famille :
https://portail.berger-levrault.fr/SyndicatIntercommunalNovalaise73470/accueil

Votre identifiant est communiqué par le Syndicat intercommunal du groupe scolaire une fois que vous aurez effectué les démarches administratives auprès de la mairie de Novalaise.

Ce portail vous permettra de dématérialiser vos démarches périscolaires (cantine et garderie - Cf. pages 12-13).

À partir d'un ordinateur, d'une tablette ou d'un smartphone, connecté à Internet, vous pourrez :
- réaliser l'inscription/adhésion de vos enfants,
- inscrire ou désinscrire vos enfants aux différents services (Cantine et Garderie),
- régler vos factures,
- consulter vos historiques,
- être informé sur l'actualité du Syndicat intercommunal du groupe scolaire.

Un guide utilisateur est à votre disposition sur le site internet du SIVU.

Troisième temps

La mairie vous délivre un certificat d'inscription.
Une copie de certificat sera transmise au bureau du syndicat intercommunal du groupe scolaire de Novalaise qui procédera automatiquement à la création de votre espace famille sur le Portail Famille de Berger Levrault.
Des identifiants de connexion vous seront alors envoyés par mail.
Vous pourrez procéder à l'inscription de votre/vos enfant(s) aux services de cantine et de garderie.

03

Que faire après un changement de domicile ?

Prévenez le directeur de l'école où était inscrit votre enfant.
Il vous remettra un certificat de radiation.
Adressez-vous ensuite à la mairie de votre nouveau domicile en présentant :
- un livret de famille, une carte d'identité ou une copie d'extrait d'acte de naissance,
- un justificatif de domicile,
- un document attestant que l'enfant a reçu les vaccinations obligatoires pour son âge.

Un certificat d'inscription vous sera délivré par la mairie.
Ce certificat indique l'école où votre enfant est affecté. Vous devez vous y rendre pour faire enregistrer l'inscription par le directeur ou la directrice de l'école.
Les documents suivants vous seront demandés pour la nouvelle inscription :
- un livret de famille, d'une carte d'identité ou d'une copie d'extrait d'acte de naissance,
- un certificat d'inscription délivré par la mairie,
- un document attestant que l'enfant a reçu les vaccinations obligatoires,
- un certificat de radiation délivré par le directeur de l'ancienne école.

Les règles de vie à l'école

Accueil et surveillance des élèves

Les cours ont lieu de 8h30 à 11h45 et de 13h45 à 16h30, les lundi, mardi, jeudi et vendredi. En dehors de ces périodes, la famille est totalement responsable de l'enfant, sauf si ce dernier fréquente le restaurant scolaire pour lequel la surveillance est assurée de 11h45 à 13h45, ou la garderie.

Le matin et l'après-midi, l'accueil des élèves se fait 10 minutes avant l'heure du début des cours :

- par l'entrée principale (GS) ou la cour (PS, MS, et MS-GS) en maternelle,
- par la cour (CP, CP-CE1, CE1 et CE1-CE2),
- par le RDC haut (CE2, CM1, CM1-CM2 et CM2).

Après la fermeture du portail, l'accès à l'école se fait par les entrées principales :

- 30 route du Bief du Moulin pour les classes élémentaires,
- 10 place de la Comédie pour les classes maternelles.

La surveillance des maitres ne s'exerce que pendant les heures réglementaires. Au-delà de l'enceinte des locaux scolaires, les parents assument la responsabilité de leur enfant selon les modalités qu'ils choisissent.

Les élèves de maternelles sont remis à la fin de chaque demi-journée aux parents ou à toute personne autorisée par eux par écrit.

Fréquentation et obligation

La fréquentation régulière de l'école élémentaire est obligatoire. Toute absence doit être signalée le jour même par téléphone, mail, ou par tout autre moyen. Elle doit être justifiée par un mot des parents, daté, signé et indiquant le motif précis.

Les enfants ne doivent absolument pas arriver en retard en classe. L'assiduité est obligatoire.

L'âge de début de l'obligation d'instruction est fixé à trois ans. En petite section, les familles pourront faire une demande d'aménagement du temps scolaire qui ne pourra porter que sur les heures de classe de l'après-midi.

Vie scolaire

Une tenue vestimentaire correcte est exigée, avec le nom de l'enfant marqué sur les étiquettes.
Il est interdit d'amener à l'école tout objet dangereux ou susceptible de l'être, y compris les billes de gros diamètre et les ballons durs.

Droits et obligations des membres de la communaute éducative

Les élèves ont droit à un accueil bienveillant et non discriminant. Tout châtiment corporel ou traitement humiliant est strictement interdit. Chaque élève a l'obligation de n'user d'aucune violence et de respecter les règles de comportement et de civilité édictées par le règlement intérieur.

Les parents sont représentés au conseil d'école et associés au fonctionnement de l'école. Des réunions et des échanges sont organisés par les membres de l'équipe éducative. Ils sont garants du respect de l'obligation d'assiduité par leurs enfants et du respect du règlement intérieur. Ils doivent faire preuve de réserve et de respect, et s'engager dans le dialogue proposé par le directeur ou les enseignants pour résoudre toute difficulté.

Les enseignants ont droit au respect de leur statut et de leur mission. Tous les personnels de l'école ont obligations de respecter les personnes et leurs convictions, de faire preuve de mesure dans les propos. Les enseignants doivent être à l'écoute des parents, garants des principes fondamentaux de l'école et porteurs des valeurs de l'école.

Stationnement et mobilité

Le saviez-vous ?

La Région Auvergne Rhône-Alpes, organisatrice des transports scolaires, a délégué la gestion quotidienne des lignes qui circulent sur le territoire du lac d'Aiguebelette à la Communauté de communes. Ainsi, la CCLA assure le suivi des inscriptions, relaye les informations aux familles et coordonne l'intervention des compagnies de bus mobilisées pour transporter les élèves. Le transport scolaire est régi par un règlement établi par la Région Auvergne Rhône-Alpes, il définit les règles de prise en charge des élèves.
Actuellement, le réseau de transport scolaire de la CCLA comprend 12 circuits soit 85 points d'arrêts.
Retrouvez les règles d'accès à ce service et plus d'informations sur le site de la CCLA www.ccla.fr « Vie Quotidienne » puis « Services aux familles »

Près de 300 élèves sont déposés par leurs parents chaque matin. Certains ont la possibilité de laisser la voiture au garage mais pour la grande majorité la voiture est le seul moyen pour rejoindre les écoles.
Cela n'est pas sans poser parfois quelques problèmes de stationnement sur une zone qui ne peut pas accueillir autant de véhicules en même temps :

- stationnement sur des passages piétons, obligeant les parents et enfants à contourner le passage piétons,
- stationnement devant l'école, empêchant les bus de s'approcher au plus près des quais de débarquement,
- stationnement sauvage sur les propriétés jouxtant les écoles.

La sécurité de nos enfants est l'affaire de tous !

Le plan ci-dessous montre que des alternatives sont possibles, avec des temps de parcours à pied tout à fait raisonnable : inférieurs à 5 minutes pour la plupart.

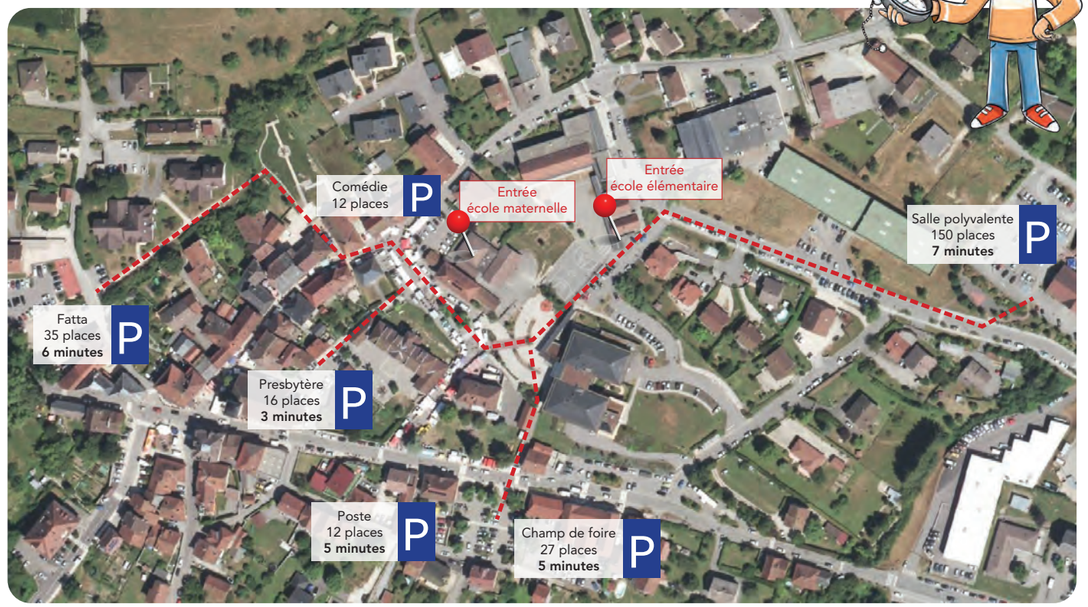

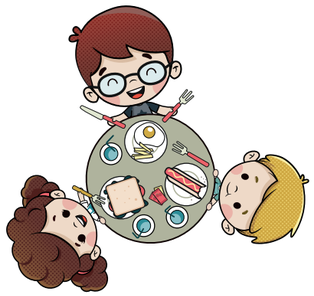

« Une louche » de restaurant scolaire

Le restaurant scolaire a deux objectifs principaux :
- proposer aux enfants des repas équilibrés répondant à leurs besoins,
- une action éducative.

Les repas sont constitués de cinq plats : une entrée, un plat protidique (viandes, poissons…), un accompagnement, un fromage et un dessert.

Les enfants doivent respecter la nourriture et faire l'effort de goûter l'ensemble des plats proposés. Les menus sont affichés à l'entrée de chaque école et consultables sur le site internet www.novalaise.fr (rubrique « SIVU Ecoles » puis « Restauration Garderie »).

Le restaurant scolaire se doit de :
- développer l'autonomie de vos enfants,
- favoriser la convivialité et les relations à table entre les enfants,
- favoriser les échanges entre les enfants et les adultes,
- favoriser la vie collective,
- développer l'autonomie des enfants : se servir et couper seul, débarrasser son plateau…

Votre enfant déjeune au restaurant scolaire ?

La réservation du repas est obligatoire. Vous pouvez réserver à l'avance sur l'année scolaire les jours de présence de votre enfant en validant le planning. Inscrire ou désinscrire votre enfant est possible jusqu'à la veille 23 h. Le portail est accessible 7j/7, 24h/24. La présence d'un enfant sans réservation du repas sera facturée 10 €. En cas d'absence de l'enfant, le repas est dû, sauf présentation d'un certificat médical.

S'agissant des régimes alimentaires spéciaux, seuls les PAI (projet d'accueil individualisé) sont pris en compte.

TARIFS 2021/2022 :

- Secteur (Aiguebelette, Gerbaix, Marcieux, Nances, Novalaise) : 5.20 € / repas
- Hors secteur (communes participant financièrement) : 6.80 € / repas
- Hors secteur (communes ne participant pas financièrement) : 8 € / repas

Le saviez-vous ?

Les repas sont élaborés avec une diététicienne et cuisinés par une entreprise familiale de neuf salariés située à moins de 10 km de l'école. Ils sont livrés chaque matin et réchauffés au moment du déjeuner.

Les ingrédients sont, autant que possible, issus de producteurs locaux et les produits bio sont privilégiés. Chaque mois un menu à thème est proposé aux enfants, tel que « Menu Mexicain » ou encore « Menu Orange » et chaque semaine, un menu végétarien est concocté par le Chef.

Garderie

La garderie est un service facultatif, proposé à tous les enfants scolarisés dans les écoles maternelle et élémentaire. Pris en charge par le personnel, les enfants sont accueillis dans le bâtiment de restauration de l'école élémentaire les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h20 à 8h20 et de 16h30 à 18h30. Une collation leur est servie pour le goûter à 16h30.

INSCRIPTION

- Annuelle et obligatoire, elle est réalisée via le portail famille : https://portail.berger-levrault.fr/SyndicatIntercommunalNovalaise73470/accueil
- Tous les paiements relatifs à l'année précédente doivent être effectués.
- Assurance « responsabilité civile » requise.

MODALITÉS D'ACCUEIL

- Les parents sont tenus de remettre leur(s) enfant(s) aux personnes responsables, dans l'enceinte de la garderie.
- Le temps de présence se calcule automatiquement après pointage par le personnel à l'arrivée et au départ de l'enfant de la garderie, via le logiciel. Tout ¼ heure commencé est dû.
- Un départ de l'enfant seul sera accepté exceptionnellement avec autorisation de sortie signée des parents.
- Il est impératif de respecter la fin du service à 18h30. En cas de retard prolongé et après avoir effectué toutes les possibilités de contacts avec la famille, l'équipe, ne pouvant assurer la garde d'un enfant en dehors des heures d'ouverture, fera appel à la Présidente du SIVU qui pourra contacter éventuellement la Gendarmerie après avoir apprécié la situation.
- Le personnel n'est pas habilité à donner un traitement médical aux enfants.

DISCIPLINE

Tout comportement irrespectueux, agressif, injurieux envers les autres enfants ou les adultes, ainsi que le non-respect du règlement feront l'objet d'un avertissement ou d'une sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

TARIFS 2021/2022 (facturation mensuelle)	Secteur Aiguebelette, Gerbaix, Marcieux, Nances, Novalaise	Hors secteur Communes participant financièrement	Hors secteur Communes ne participant pas financièrement
Garderie 1 heure	2.60 €	2.70 €	3.60 €
Garderie ½ heure	1.30 €	1.35 €	1.80 €
Garderie ¼ d'heure	0.65 €	0.65 €	0.90 €
Inscription/adhésion Par an/par enfant	17 €		

Scannez moi pour accéder au portail famille

Activités scolaires et extra-scolaires

Activités sportives

Les CP et les CM2 bénéficient d'un cycle natation en piscine pour les plus petits et en eaux vives pour les plus grands.
La pratique de l'EPS est effective à tous les niveaux (vélo, rugby, danse, sports collectifs…). Le cross de l'école se tient à chaque printemps.

Activités culturelles

Des spectacles « jeune public » sont proposés à tous les niveaux. Les classes participent régulièrement aux évènements locaux, *Fête des lumières, Fête de la musique*… et nationaux : *École et cinéma, Fête du court métrage*…

Sorties pédagogiques

De nombreuses sorties se déroulent tout au long de l'année pour les plus petits comme pour les plus grands : visites, rencontres, découvertes de sites naturels et animations en lien avec la préservation de notre environnement et de la biodiversité.

Les permis

Les CM2 sont sensibilisés au danger d'internet avec le permis internet les CE2 passent le permis piéton proposé par la brigade de la prévention de la gendarmerie.

Des moments de plaisir et de partage intergénérationnels

Chaque jour, pendant la pause méridienne et l'après-midi en maternelle, des bénévoles de l'association *Lire et Faire Lire* viennent transmettre leur passion des livres aux enfants.

Les intervenants

Des interventions pédagogiques ont lieu régulièrement dans les classes autour de thèmes variés : musique, santé, rencontres thématiques ou apprentissages spécifiques. (éditeur, écrivain, musicien, apiculteur, pompier…).

La convivialité

Des moments importants réunissent notre communauté éducative, comme le carnaval ou la fête de l'école.

Les Amis des écoles publiques de Novalaise (ADEP)

Le but de cette association de parents d'élèves bénévoles qui existe depuis 35 ans est de soutenir financièrement les projets des écoles maternelle et élémentaire de Novalaise (achat de matériel pédagogique, sorties culturelles, rencontres sportives…). Pour financer ces projets, l'ADEP récolte de l'argent lors de plusieurs manifestations ou actions organisées tout au long de l'année scolaire : soirée Halloween, vente d'un objet personnalisé avec les dessins des enfants pour Noël, vente de sapins, Carnaval, chasse aux œufs, tombola et fêtes de l'été…
Au-delà de l'aspect financier, les manifestations de l'ADEP permettent d'animer le village et de créer des moments de rencontres entre les familles de l'école hors du temps scolaire. L'ADEP communique sur ses actions via les outils de l'école, un mailing aux parents inscrits ainsi que sur sa page facebook.

Site : www.facebook.com/adep73novalaise/
Email : adep.novalaise@gmail.com

Numéros utiles

SIVU - 04 79 36 37 00
sivu.ecoles@novalaise.fr

École maternelle - 04 79 28 72 67
ce.0731308A@ac-grenoble.fr

École élémentaire - 04 79 28 74 80
ce.0731311D@ac-grenoble.fr

Restauration scolaire, garderie
04 79 25 19 80

Mairie - 04 79 28 70 38
accueil@novalaise.fr

CCLA transports - 04 79 28 78 64
ccla@ccla.fr

Bibliothèque - 04 79 28 79 28
bibliotheque@novalaise.fr

AEL - 04 79 28 57 39
csaelaccueil@gmail.com

Numéros d'urgence

SAMU - 15
Police secours - 17
Pompiers - 18
Appel d'urgence européen - 112
Pharmacie de garde - 39 15
Centre antipoison Lyon - 04 72 11 69 11

Soyez informé…

Pour communiquer plus facilement avec les parents, le syndicat intercommunal du groupe scolaire est doté de PanneauPocket.

Cette application permet d'envoyer des informations et des alertes de façon simple et efficace sur la vie quotidienne.

Accessible à tous et en téléchargement gratuit, l'application ne nécessite ni de créer un compte ni de fournir des données personnelles.

① Téléchargez PanneauPocket dans votre application Play Store, AppStore ou AppGallery sur votre téléphone ou sur votre tablette.

② Recherchez le code postal 73470 et cliquez sur le ♥ à côté du nom. Vous recevrez les notifications dès la publication d'une information par le SIVU du groupe scolaire.